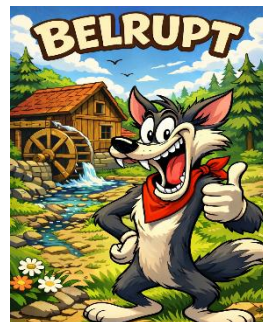


BULLETIN MUNICIPAL – N° 7 – OCTOBRE 2026

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS



☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Benjamin MAUVAIS N° ISSN 1168-4399

VOTRE AGENDA

Vous pouvez noter dans votre agenda :

- ❖ **EXPOS A L'EGLISE** : actuellement présentée à l'église jusqu'au 22 novembre, elle est consacrée à la présentation du PLU (Plan Local d'Urbanisme), dans le cadre de l'actuelle procédure de révision du document. À cette occasion, et dans le cadre de la concertation du public prévue par la procédure de révision du PLU, **une réunion publique** aura lieu le **Jeudi 29 octobre 2026, de 19h00 à 21h00, à l'église.**
- ❖ **PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE** : le **vendredi 13 novembre à 20h00 à la salle des fêtes**, en collaboration avec la bibliothèque de Belrupt et la bibliothèque départementale, dans le cadre de l'opération nationale du Mois du Film Documentaire. Le film "**Un nouveau regard**" sera présenté et commenté par les deux réalisateurs, Rose Detré et Germain Aguesse (entrée libre). Il est consacré au cécifoot qui est une adaptation du football destinée aux athlètes déficients visuels (malvoyants ou non-voyants). Discipline paralympique officielle depuis les Jeux d'Athènes en **2004**. **Réservez votre soirée, c'est gratuit, les enfants peuvent venir, le film dure une heure.**
- ❖ **CEREMONIE de mémoire des morts pour la France**, à l'occasion de la célébration de l'armistice du 11 novembre 1918 – en même temps que la célébration de la fête patronale, la **Saint Martin**, le patron du village, fêté également le 11 novembre. Cette année, compte tenu de la surcharge du calendrier, la cérémonie aura lieu le **samedi 7 novembre**. Ces célébrations commenceront par une **messe à 10 heures** – avec la présence de porte-drapeaux, puis hommage au monument aux morts avec le ravivage de la flamme venue de l'Arc de Triomphe des Champs Elysées et la participation de la Chorale de Belrupt – suivis d'un pot amical à la salle des fêtes où tout le monde est invité – et où la Chorale de Belrupt présentera quelques chants.
- ❖ **UNE SOIRÉE PLEINE DE SURPRISE AVEC UNIVERD'IMPRO** : le **samedi 21 novembre à 20 h 30, la salle des fêtes** accueillera Univerd'impro, la première troupe d'improvisation théâtrale de Verdun, pour deux heures de spectacle placées sous le signe de l'humour et de la créativité.

Le principe ? Les comédiens improvisent des scènes en direct à partir de jeux, de thèmes et d'idées proposés par le public. Chacun peut participer depuis sa place, simplement en partageant un mot ou une phrase. Sous la houlette de leur meneur de jeu, les acteurs se chargent du reste pour donner vie à des histoires inattendues, drôles et surprenantes. Une soirée interactive et conviviale, où l'imagination et la bonne humeur sont au rendez-vous ! Entrée : 5 €. Pot de l'amitié à la fin de la représentation. Venez nombreux.
- ❖ **MARCHE DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** : En lien avec la Semaine Orange de Sensibilisation aux Violences Faites Aux Femmes, en partenariat avec le service AVIF de l'Hôpital VERDUN SAINT MIHIEL (Accueil de Victimes de Violences IntraFamiliales), Belrupt Loisirs organise une marche sur la commune de BELRUPT le **samedi 28 novembre 2026.**

Le départ se fera à 13h30 de la cour de l'école et l'arrivée à la salle communale dans laquelle un goûter vous sera offert. L'affiche de cet événement vous parviendra courant du mois d'octobre dans vos boîtes aux lettres. **TOUS CONCERNÉS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

REPAS DES AÎNÉS LE DIMANCHE 15 NOVEMBRE

Cette année le repas annuel offert par la Commune à nos aînés, âgés de 65 ans et plus, se déroulera le dimanche 15 novembre, à midi, à la salle des Fêtes, à une semaine de la Saint Martin, fête patronale de Belrupt.

La date limite d'inscription est fixée au mardi 11.

Comme ces dernières années, chacune de nos aînées ou chacun de nos aînés peut se faire accompagner d'une personne (mais cette dernière n'est pas invitée et doit s'acquitter d'une participation aux frais de repas – fixés cette année encore à 40 euros).

Un petit orchestre animera ce repas.

A ce propos, rappelons l'autre tradition locale : la commune offre des bons d'achat aux aînés à l'occasion de la fête patronale – juste avant la période des fêtes de fin d'année. Ces bons seront distribués aux personnes du village, présentes au village en début d'année civile, âgées de 65 ans et plus. De quoi se faire de petits plaisirs ... !

Bulletin d'inscription :

Madame, Monsieur

s'inscrit au repas des aînés du 15 novembre 2026 à midi.

Accompagnateur (trice) éventuel(le) :

(avec un chèque de 40 euros pour l'accompagnant éventuel).

RAPPEL CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX BUS SCOLAIRES

Nous rappelons aux habitants qu'il est important de ne pas stationner sur les emplacements réservés aux bus scolaires. Ces espaces sont exclusivement destinés à l'arrêt et à la manœuvre des véhicules de transport scolaire.

Le stationnement de véhicules sur ces emplacements peut gêner considérablement l'arrivée, l'arrêt et le départ des bus, et compromettre ainsi la sécurité des enfants lors de leur montée ou de leur descente.

Nous rappelons également que des transports scolaires circulent et utilisent ces emplacements en fin de journée, jusqu'à environ 18h30. Il est donc nécessaire de veiller à ne pas y stationner, même en dehors des horaires habituels de sortie des écoles.

Nous comptons sur la vigilance et le civisme de chacun afin de garantir la sécurité des enfants et le bon déroulement des transports scolaires.

ERRATUM BULLETIN N°6 : DÉPART A LA RETRAITE DE NADINE HUMBERT

Une petite coquille s'est malheureusement glissée dans notre dernier bulletin municipal, le numéro 6.

À la dernière page, l'article consacré au départ à la retraite de notre responsable du périscolaire mentionne par erreur le nom de Mme Nadine Senange. Il fallait bien entendu lire Mme Nadine Humbert. Nous tenions à vous transmettre ce rectificatif et nous excusons auprès de Mme Humbert pour cette erreur.

DIVAGATION DES ANIMAUX

La commune rappelle aux propriétaires d'animaux, et notamment de chiens et de chats, qu'ils doivent veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas librement sur la voie publique.

Un animal est notamment considéré comme étant en état de divagation lorsqu'il se trouve sans surveillance de son propriétaire, hors de portée de voix ou de tout instrument permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire sans que celui-ci puisse en assurer la surveillance.

La divagation peut présenter un risque pour la sécurité des habitants, des automobilistes et des autres animaux, et peut également entraîner des nuisances dans le voisinage.

Nous invitons donc chacun à prendre les dispositions nécessaires pour empêcher son animal de se retrouver seul sur la voie publique. Les propriétaires restent responsables de leurs animaux et des éventuels dommages ou désagréments qu'ils pourraient occasionner.

Merci à tous de contribuer, par quelques gestes simples et une vigilance régulière, à la sécurité et au bien-être de chacun.

LE BUDGET PARTICIPATIF MEUSIEN REVIENT POUR UNE 3^{ème} ÉDITION

Vous avez une idée pour améliorer votre cadre de vie, dynamiser votre commune ou renforcer le lien entre les habitants ? C'est le moment de la partager !

Le Département de la Meuse lance la troisième édition du Budget participatif meusien et mobilise une enveloppe de 1 million d'euros pour soutenir des projets imaginés par les habitants, les associations et les jeunes du territoire.

Chaque projet sélectionné bénéficiera d'une aide pouvant aller jusqu'à 30 000 € pour devenir réalité. Une enveloppe spécifique de 200 000 € est également réservée aux jeunes de 11 à 29 ans souhaitant s'engager et concrétiser leurs idées.

Qu'il s'agisse d'un projet culturel, sportif, environnemental, solidaire ou destiné à améliorer le cadre de vie, chaque initiative peut contribuer à construire le territoire de demain.

Les dépôts d'idées sont ouverts du 1er septembre au 15 novembre 2026 sur la plateforme jeparticipe.meuse.fr

Habitants, associations, jeunes : faites entendre votre voix et devenez acteurs de votre territoire en proposant dès aujourd'hui les projets qui feront vivre notre commune et la Meuse de demain.

PARTICIPATION CITOYENNE POUR LIMITER LA DELINQUANCE ET LES CAMBRIOLAGES

Depuis plusieurs années, la Gendarmerie nous a proposé la mise en place sur le village du dispositif « Participation citoyenne » qui consiste à ce que des « référents », habitants du village, soient vigilants devant toutes les situations étonnantes qui peuvent évoquer des infractions, des cambriolages, etc.

Il ne s'agit pas de mettre en place une quelconque milice ou d'inciter les habitants à intervenir : seulement à informer rapidement la gendarmerie de toute chose suspecte, en ayant un accès privilégié à la gendarmerie par téléphone ou par internet.

C'est ainsi qu'une quinzaine de personnes sont référentes sur Belrupt et ont le réflexe de surveiller des allées et venues suspectes ainsi que de faire attention aux voisinages, aux maisons lorsque les habitants sont absents, etc. Cela fonctionne plutôt bien et les résultats sont encourageants grâce à cette bonne coordination avec la Gendarmerie. Merci à eux.

PAR AILLEURS, ce dispositif cohabite avec une procédure plus ancienne qui consiste à prévenir la Gendarmerie lorsque vous devez vous absenter un certain temps (vacances par exemple). Les gendarmes passent alors régulièrement pour vérifier que tout est en ordre autour de votre habitation. On n'est jamais assez prudent et vigilant !

UNE PROCHAINE RÉUNION DE BILAN DE CE DISPOSITIF " PARTICIPATION

CITOYENNE" SERA ORGANISÉE ET ANIMÉE PAR LA GENDARMERIE.

Elle est destinée aux référents déjà désignés mais elle est aussi ouverte à toute et à tout volontaire pour participer à cette mission d'intérêt public.

DU CÔTÉ DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, chaque habitant jette comme déchets l'équivalent de 30 kilos de nourriture dont 7 kilos n'ont même pas été sortis de leur emballage ... Dans notre secteur verdunois, 30 % des déchets mis dans la poubelle noire sont de tels déchets biologiques !

Notre communauté de communes est chargée de la collecte et du traitement de nos déchets ménagers – ce qui inclut ces déchets biologiques.

C'est donc elle qui est chargée de la mise en application d'une nouvelle obligation légale à partir du 1 janvier 2024 : les déchets biologiques devront tous être collectés ou traités de façon à ne plus être mis dans les poubelles noires (celles qui sont pucées et qui sont collectées tous les 15 jours maintenant par souci d'économie et d'écologie).

Donc 30 % environ des déchets mis dans la poubelle noire sont des déchets biologiques (restes de repas, épluchures, fleurs fanées, etc.). Imaginez-vous le coût supplémentaire que cela représente pour nous tous ... puisqu'on peut les éliminer autrement, sans que ça coûte !

Notre communauté a ainsi décidé de mettre en place des solutions de compostage.

Concrètement, pour Belrupt, cela vous offre les possibilités suivantes :

- utilisation de composteurs individuels par chaque foyer (la communauté en vend à des conditions intéressantes, sur le plan du rapport qualité-prix – 03 29 87 60 75). On peut quasiment tout y mettre de ce qui se décompose ...

- pour ceux qui le peuvent, mise en place de compostage sur un bout de terrain, pour les gazons, branchages, etc. Pour la durée nécessaire pour qu'ils pourrissent et se décomposent en compost, donc en engrais pour enrichir la terre

- pour ceux qui ne peuvent mettre en place un composteur individuel, il y a la possibilité d'utiliser les composteurs collectifs déjà mis en place dans la cour de la mairie ainsi qu'au bout de l'allée du Grand Jardin, aux Courtans de Jeanne (à ce propos, petit rappel : il ne faut pas laisser les déchets biologiques emballés dans des pochettes ou des sacs plastique – dont beaucoup sont faussement déclarés biodégradables : par contre, vous pouvez les laisser dans des pochettes ou sacs en papier kraft qui sont réellement compostables)

- pour les déchets de tonte : dans un sac déposé dans la cour de la mairie : Constant Métillon, notre agent technique, les emmène sur notre « pourrissoir » collectif afin d'en faire du compost (ce compost peut vous être donné pour vos plantations de fleurs, vos terrains, etc)

- pour vos branchages : prendre rendez-vous avec Constant Métillon pour les déposer sur le pourrissoir collectif où ils seront broyés pour fabriquer le compost (le broyat peut aussi vous être donné pour couvrir les sols afin de lutter contre la sécheresse, les limaces, les « mauvaises herbes », etc....

- de nombreux usagers de Belrupt ont déjà pris l'habitude de donner leurs déchets biologiques aux poules (il y a une vingtaine de basses-cours sur le village!). Vos voisins seront ravis que vous nourrissiez leurs poules !

Si malgré cela, vous avez encore des questions, adressez-vous en mairie : vous y trouverez réponse pour vous débarrasser de vos déchets biologiques : restes de repas, épluchures, résidus de tonte, de taille d'arbustes, en fait tout ce qui pourrit ...

Vous participerez ainsi aux efforts pour maîtriser les coûts des déchets, faciliter la transition énergétique et climatique et se mettre en conformité avec la loi.

MERCI !

Merci à nos concitoyens, Messieurs Jean Paul HUMBERT et Luc FRANIATTE qui ont participé aux travaux d'entretien du bas de la Chiffour.